

au confluent, dans le champ situé derrière l'abbaye d'Ainay. On en dressa aussi un grand nombre dans l'île voisine, qu'on appelait le Broteau d'Ainay, et l'on y parqua les convalescents et les suspects.

A Saint-Laurent et à la pointe d'Ainay, on célébrait la messe sur des autels élevés d'où le prêtre pouvait être aperçu d'un grand nombre de malades.

Dans beaucoup de testaments passés en ces temps malheureux, il est mentionné qu'en raison de la contagion dont le testateur était atteint, le notaire et ses témoins se tenaient dans la rue, devant le logis du malade, qui, apparaissant à sa fenêtre, leur dictait ses dernières volontés.

Ou bien encore, lorsque le testateur avait été relégué dans l'hôpital Saint-Laurent, la presqu'île ou le Broteau d'Ainay, le notaire, accompagné de ses témoins, recevait le testament de la barque qui l'avait amené et qui, sans aborder, demeurait en pleine eau, à portée de la voix, sous la terrasse de la Quarantaine ou devant la presqu'île du confluent.

Dès le commencement de l'épidémie, les magistrats de la ville avaient renouvelé le vœu à Notre-Dame du Puy et député à Lorette deux pères Minimes, chargés d'offrir à l'autel de la Vierge une lampe magnifique sur laquelle les échevins avaient fait graver leurs noms.

Le fléau disparut seulement au bout de huit mois, après avoir enlevé, d'après les calculs les plus modérés, trente-cinq mille personnes, dont dix-sept mille quatre cents pauvres secourus par l'Aumône Générale, soixante filles de Sainte-Catherine gardes-malades, huit médecins, soixantedix chirurgiens, vingt-quatre membres du clergé de Saint-Nizier, et trente religieux sur les quarante qui s'étaient dévoués au service des pestiférés.